



Bruxelles, le 5 avril 2024
(OR. en)

8374/24

LIMITE

EF 123
ECOFIN 374
DROIPEN 82
ENFOPOL 157
CT 35
FISC 63
COTER 71
CODEC 960

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Déclaration ministérielle du Groupe d'action financière (GAFI) - Autorisation de signer un instrument non contraignant

I. INTRODUCTION

1. Lors de la réunion ministérielle du Groupe d'action financière (GAFI) prévue à Washington DC le 18 avril 2024, une déclaration ministérielle du GAFI devrait être approuvée.
2. Le 3 avril, la Commission a présenté au Conseil le dernier projet de déclaration ministérielle du GAFI, qui figure dans le document 8487/24. Aucune délégation n'a exprimé l'intention de rompre le consensus nécessaire pour que le Conseil autorise la Commission à signer la déclaration du GAFI au nom de l'UE.

II. CONCLUSION

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'autoriser, par consensus, la Commission à signer, au nom de l'UE, la déclaration du GAFI figurant dans le document 8487/24.

